

Extrait du procès-verbal de l'assemblée du 24 juin 2025

Présidence : M. Diego de Haller

LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

Vu le préavis municipal du 8 avril 2025 - no 03/25 – Rapport de gestion et comptes communaux - 2024

Ouï le rapport de la Commission de Gestion

Ouï le rapport de la Commission des Finances

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

d é c i d e

de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1) Adopte

- a) Les comptes 2024 de la commune d'Aubonne faisant apparaître CHF 45'610'140.63 aux recettes, CHF 45'778'634.16 aux dépenses et bouclant ainsi avec un excédent des charges de CHF 168'493.53.
- b) Le bilan de la commune d'Aubonne avec à l'actif comme au passif la somme de CHF 50'351'246.93, avec un capital après report de l'exercice courant de CHF 6'368'698.76.

2) **Accepte** la gestion de la Municipalité pour l'année 2024 et lui en donne décharge.

3) Donne décharge de leur mandat aux commissions de Gestion et des Finances.

Au nom du Conseil communal

Le président

La secrétaire

Diego de Haller

Véronique Kobler